

## Les priorités du pôle ministériel (MTE, MCT-RCT, MM) pour la PFUE 2022

A mi-parcours du mandat de la Commission européenne et au moment de la relance économique liée à la crise sanitaire du Covid-19, la Présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE) du premier semestre 2022 sera un moment charnière pour l'avenir de l'Europe.

Elle devra porter une ambition forte en matière environnementale et climatique, pour permettre à l'Union d'atteindre ses objectifs. Dans cette perspective, la PFUE devra conduire les travaux du Conseil pour permettre :

- Une Europe plus sobre, en accélérant la transition vers la neutralité carbone, principalement dans le domaine de l'énergie, des transports et du bâtiment ;
- Une Europe plus durable, en faisant évoluer le modèle économique européen pour mettre en place une économie circulaire ;
- Une Europe plus protectrice, en garantissant un environnement sain et des écosystèmes terrestres et maritimes préservés et résilients ;
- Une Europe plus résiliente, en faisant évoluer les villes vers un modèle plus durable et en les adaptant au changement climatique et aux crises à venir ;
- Une Europe plus solidaire, en renforçant la cohésion des territoires.

Au premier semestre 2022, la France assurera la Présidence du Conseil de l'Union européenne (PFUE) et jouera donc un rôle significatif dans la conduite de ses travaux, notamment dans l'impulsion du processus législatif et politique. Cette Présidence sera particulière car elle se situe à mi-parcours du mandat de la Commission, qui a fait du Pacte vert européen la pierre angulaire de sa feuille de route, et dans une période de sortie de la crise liée à la pandémie de Covid-19.

Le pôle ministériel, réunissant le Ministère de la transition écologique (MTE), le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales (MCT-RCT) et le Ministère de la Mer (MM), identifie **cinq axes qui devront être portés par la France pour être à la hauteur de ces ambitions nationales et européennes lors de l'exercice de la présidence du Conseil**. Ces axes doivent permettre à l'Union européenne d'atteindre son objectif de neutralité carbone en 2050, d'être plus durable, d'être plus protectrice pour les citoyens et l'environnement, d'être plus résiliente et d'être plus solidaire.

### **1) Une Europe plus sobre : accélérer la transition vers la neutralité carbone**

Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050, la PFUE devra agir prioritairement dans les domaines de l'énergie, des transports et du bâtiment.

L'atteinte de la neutralité climatique passe par le rehaussement de l'ambition climatique pour 2030. Dans ce contexte, la PFUE s'attachera à **mettre en place les instruments nécessaires, notamment un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE, et la révision de l'ETS et du partage de l'effort**. Dans le domaine de l'énergie, elle soutiendra la **révision de la directive sur la fiscalité de l'énergie** pour l'adapter aux nouveaux objectifs climatiques et renforcer la cohérence interne à l'UE. Elle portera les **modifications nécessaires des directives sur les énergies renouvelables et sur l'efficacité énergétique**.

Il faut également réduire les émissions du secteur des transports de 90% d'ici 2050. De façon globale, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie pour la mobilité durable et intelligente, la PFUE œuvrera pour **renforcer le transport multimodal, encourager le développement de la production et des infrastructures nécessaires aux carburants alternatifs pour tous les modes de transports et favoriser les modes actifs et partagés et la transition numérique du transport et de la logistique**,

notamment par une réflexion sur les outils et les rôles des acteurs publics et privés. Le développement du fret ferroviaire sera particulièrement porté par la PFUE. **Cette dernière** pourra également profiter des différentes propositions en la matière pour favoriser une **relance de la politique maritime européenne**, notamment le projet de zones à basses émissions polluantes en Méditerranée, et **encourager la transition écologique du secteur aérien, notamment en valorisant l'innovation technologique.**

La construction, l'utilisation et la rénovation des bâtiments consomment des quantités considérables d'énergie et de ressources minérales, plus de 40% de l'énergie consommée en France et plus de 25% des émissions de gaz à effet de serre du pays. Pour rendre le bâtiment plus économe en énergie, la PFUE doit donc se concentrer la rénovation massive de l'existant et le développement de normes plus strictes en termes de consommation d'énergie pour les bâtiments neufs.

La PFUE **soutiendra la volonté de la Commission de mobiliser les Etats membres et l'Union européenne à s'engager dans une « vague de rénovation » des bâtiments publics et privés.** Elle sera **attentive aux conclusions de la Commission quant à sa volonté d'appliquer rigoureusement la législation relative à la performance énergétique des bâtiments** et accordera une **importance particulière au réexamen du règlement sur les produits de la construction et leur réemploi.**

## **2) Une Europe plus durable : refonder le modèle économique européen**

La réalisation de l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050 ne pourra se faire que si le modèle économique européen évolue pour produire des biens et des services de manière durable, tout en limitant la consommation, le gaspillage des ressources ainsi que la production de déchets (économie circulaire).

Cette évolution passera ainsi par une **nouvelle réglementation pour favoriser le développement des produits durables**, soutenue par la France tout comme **la nécessité de donner aux consommateurs l'accès à des informations fiables sur les impacts environnementaux, sur la réparabilité et la durabilité des produits.** La PFUE portera également une **attention très forte au développement de l'économie circulaire, notamment à l'adaptation de la réglementation relative à la gestion des déchets**, dans les secteurs ayant un fort potentiel (emballages, batteries, véhicules, textile, produits électroniques et électriques et produits de la construction, produits alimentaires en lien avec la Stratégie « Farm to fork »). De plus, la PFUE soutiendra les initiatives visant à réduire l'empreinte environnementale croissante du secteur numérique.

La PFUE portera également **une nouvelle ambition pour la politique commerciale de l'UE**, qui doit aussi être un levier pour diffuser nos règles garantes d'un développement durable et tirer vers le haut les normes et standards internationaux au bénéfice de la transition écologique des économies. L'agenda commercial devra être au service de l'agenda climatique.

Pour que les institutions financières, publiques et privées, adaptent également leurs modèles économiques, la PFUE **priorisera les mesures prises dans le cadre de la stratégie renouvelée pour la finance durable ainsi que celles visant à améliorer la gouvernance des entreprises en rapport avec le développement durable, avec comme cadre de référence les objectifs de développement durable (ODD)**(révision de la directive sur la publication d'informations non financières, développement de la comptabilité environnementale etc.). La France fera de l'exemplarité environnementale des autorités publiques un axe fort de sa présidence en œuvrant pour **renforcer les pratiques de budgétisation verte des Etats membres et de l'UE, particulièrement dans le cadre des mesures de relance économique**, et pour **favoriser la commande publique durable.**

En tant que consommateur important de ressources, le secteur du logement joue un rôle important dans l'évolution du modèle économique européen. Dans la mise en œuvre du **Plan d'actions pour l'économie circulaire** de l'Union européenne, la France **soutiendra les initiatives permettant d'assurer la transition écologique**, notamment la lutte contre le gaspillage, **et la digitalisation du secteur du logement**. La PFUE portera également **les mesures contraignantes pour lutter contre le gaspillage dans le secteur de la construction**, notamment sur le contenu en plastique recyclé et sur la réduction des déchets plastiques pour les produits tels que les emballages et les matériaux de la construction. La France soutiendra également la **mise en œuvre de la Stratégie globale pour un environnement bâti durable**.

La PFUE encouragera les mesures en faveur de la **promotion de l'économie bleue**, qui permettront de définir une approche intégrée et transversale et de mobiliser l'ensemble des acteurs de la croissance bleue, des industries navales, des ports et transports maritimes, des énergies marines, des biotechnologies et des secteurs associés (comme le tourisme). L'économie bleue jouant un rôle crucial dans le soutien des économies côtières et dans la décarbonation de notre économie, la PFUE **encouragera toute proposition de la Commission en faveur d'une nouvelle approche pour l'économie bleue durable**, allant de la connaissance et de la recherche marine à la planification de l'espace maritime, et des énergies renouvelables marines aux investissements bleus. **La PFUE soutiendra les initiatives en faveur de la protection sociale des travailleurs du secteur des transports**, notamment concernant leurs conditions de travail et la lutte contre la concurrence déloyale. D'une manière générale, les actions de développement des compétences et de l'emploi en Europe seront encouragées dans les secteurs stratégiques (transports, énergie, eau, déchets...).

**La PFUE sera attentive aux dispositions relatives à la transition juste**, soutenant la création d'emplois verts et accompagnant les travailleurs dans la reconversion rendue nécessaire du fait de l'évolution du modèle économique. La PFUE encouragera également les mesures en faveur de l'accompagnement des ménages les plus précaires impactés par la transition écologique (précarité énergétique), et par les effets du changement climatique (inondation, érosion côtière).

### **3) Une Europe plus protectrice : garantir un environnement sain et des écosystèmes terrestres et maritimes préservés et résilients**

La réalisation des objectifs climatiques et environnementaux de l'Union passe également par un renforcement de la sécurité alimentaire, la préservation de la biodiversité et par la réduction des pollutions.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie pour la biodiversité à horizon 2030, la PFUE s'impliquera fortement pour mettre en œuvre les **objectifs européens chiffrés ambitieux pour la préservation et la restauration des écosystèmes naturels terrestres et marins** et pour créer les conditions permettant d'atteindre ces objectifs, en mettant l'accent sur les aires protégées, notamment marines, intégrant une réflexion sur la sensibilisation des jeunes à la protection de ces espaces. La PFUE soutiendra en particulier les initiatives en faveur du **renforcement de l'intégration de la biodiversité dans l'ensemble des politiques sectorielles** de l'Union, dans la définition et la conduite de ces politiques tout comme par des approches plus transversales telles **l'amplification de la nature en ville, la sobriété foncière et la lutte contre l'artificialisation des sols**. La PFUE sera également utile pour lutter contre les effets indésirables des activités européennes hors du territoire de l'Union, notamment s'agissant de la lutte contre la **déforestation importée**, thème sur lequel elle pourra susciter un débat au sein du Conseil. Enfin, elle s'attachera à promouvoir et mettre en œuvre les engagements de l'UE pour la **protection de l'océan**, bien commun de l'humanité, et en particulier pour la protection des pôles.

Pour atteindre l'objectif « zéro pollution », la PFUE mettra l'accent sur la mise en œuvre de la **stratégie relative aux produits chimiques pour la durabilité, le plan d'actions zéro pollution pour l'eau, l'air et le sol**, avec notamment pour priorité de **favoriser un cadre ambitieux pour la gestion des eaux** et elle encouragera toutes les mesures qui seront prises pour **renforcer la lutte contre les pollutions liées au plastique**. La PFUE sera amenée à **faire progresser les négociations sur la révision de la directive sur les eaux résiduaires urbaines (la proposition législative de la Commission est attendue fin 2021)**. La PFUE pourrait être amenée à **faire progresser les futures possibles négociations au Conseil sur le plan de restauration de la nature, sur la pollution chimique dans les eaux de surface** (directives filles de la directive cadre sur l'eau) **et sur une révision de la directive sur la qualité de l'air**.

Concernant les initiatives déployées dans le cadre de la Stratégie « Farm to fork », la PFUE sera particulièrement **mobilisée pour relever l'ambition du cadre législatif sur les pesticides et les autres intrants, notamment les fertilisants, et pour fortement développer l'agriculture biologique**. La PFUE encouragera dans ce cadre les mesures en faveur de l'agriculture urbaine de proximité, privilégiant les circuits courts et la production locale.

#### **4) Une Europe plus résiliente : adapter les milieux urbains aux crises à venir et au changement climatique**

Les villes constituent le cadre de vie de la grande majorité des Européens. Elles continuent de se développer et de se transformer. L'aménagement urbain consomme notamment des ressources naturelles comme les sols, qui doivent être mieux préservées. **La prise en compte des préoccupations environnementales dans nos villes est donc un facteur important d'atténuation du changement climatique et de préservation de la biodiversité**.

La PFUE soutiendra les propositions intégrées pour les villes saines, vertes et sobres en carbone ainsi que le renforcement de la place de la nature et de la biodiversité dans les espaces urbains, en particulier le rôle de l'arbre et de l'eau en ville, notamment prévu dans la **Stratégie européenne pour la biodiversité à horizon 2030**. La PFUE portera également en tant que priorité la possibilité pour tous les citoyens européens d'avoir un accès équitable et facile à des espaces (verts) naturels de haute qualité.

La PFUE soutiendra les initiatives développées en faveur de la sobriété foncière et de la lutte contre l'artificialisation des sols, ainsi que **les initiatives qui seront développées dans le cadre de l'ambition « Zéro pollution »**, notamment les mesures qui viseront à **réduire les pollutions urbaines** (comme le bruit, les émissions lumineuses nocturnes et les eaux usées urbaines) qui sont nuisibles à la biodiversité et à la santé des populations.

Assurer la sécurité des européens face aux crises et aux événements liés à la modification du climat doit être au cœur des préoccupations de l'Europe, et il est pour cela nécessaire d'adapter les milieux urbains au changement climatique. **Amoindrir les risques et les impacts par la planification, les solutions et les aménagements adaptés, prévoir des solutions opérationnelles sont des nécessités pour préserver les équilibres économiques, écologiques et humains de nos métropoles, villes, bourgs, etc**. Pour protéger les citoyens et leur garantir un environnement sûr, il est nécessaire de mobiliser l'ensemble des territoires et des acteurs. La PFUE **soutiendra les initiatives qui favoriseront la résilience des territoires urbanisés face aux crises sanitaires, économiques ou environnementales**. La PFUE soutiendra les **initiatives développées en faveur de l'adaptation des milieux urbains aux modifications du climat** (îlots de chaleur urbains, pluies intenses), et de la résilience des systèmes et des organisations visant la protection des personnes et des biens, comme en particulier les stratégies de repli et de recomposition spatiale des territoires urbanisés littoraux, face à l'érosion du trait de côte et l'élévation du niveau de la mer.

## 5) Une Europe plus solidaire : renforcer la cohésion des territoires

La PFUE s'inscrira dans un contexte tendu pour la cohésion économique, sociale et politique des régions européennes<sup>1</sup> et l'année 2022 sera une année charnière dans la mesure où les effets des programmes de relance ne seront perceptibles au mieux qu'à partir de 2023. Dans ce contexte, les investissements importants injectés dans l'économie réelle au travers de la politique de cohésion à forte visibilité auront potentiellement un rôle clef pour atténuer les dommages et effets dominos de la crise, conduire une politique volontariste de relance et de transition des économies, préserver la cohésion, et **maintenir la confiance dans la capacité de l'Union à conduire des politiques d'atténuation des chocs asymétriques** et à lutter contre la montée des inégalités **dans les territoires et entre les citoyens**.

La PFUE devra encourager la Commission à faire le point de la mise en œuvre des instruments REACT EU et du Fonds de transition juste pour examiner en quoi ces instruments ont pu servir **d'accélérateur de la relance économique par les territoires** et auront permis de répondre aux besoins les plus urgents notamment l'appui aux entreprises via un recours généralisé à l'ingénierie financière, le renforcement des services essentiels et notamment des infrastructures de santé, le verdissement et la numérisation de l'économie en contribuant à préserver la cohésion de nos territoires et la solidarité nationale.

Parallèlement, une année après l'entrée en vigueur du **cadre 2021-2027 des fonds structurels européens**, la PFUE proposera de **faire le point des transformations à l'œuvre et les perspectives qu'elles permettent d'anticiper en termes d'organisation et de gouvernance territoriale** au vu des choix stratégiques qui auront été retenus et mis en œuvre par les programmes (recentrage des priorités sur la résilience, la transition écologique et numérique des services et des entreprises, plans territoriaux de transition juste et renforcement de l'économie présente).

Les travaux initiés par la PFUE en matière de coopération territoriale et urbaine s'inscriront dans la continuité des travaux actuels et en complémentarité avec la politique de cohésion et cibleront principalement **la valorisation d'initiatives interrégionales et des travaux sur les flux économiques interrégionaux intéressant également les régions ultrapériphériques**.

---

<sup>1</sup> Selon l'OCDE le PIB européen sera, fin 2021, inférieur de 7% à celui de 2019 (plan de relance inclus).

**ANNEXE – Descriptif des évènements relevant du pôle ministériel (MTE, MCT-RCT, MM) envisagés pour la PFUE 2022**

<b>Axe de priorités</b>	<b>Type d'évènement</b>	<b>Intitulé</b>
<b>Une Europe plus sobre</b>	Réunion informelle du Conseil « Energie »	
	Réunion informelle du Conseil « Transports »	
	Réunion ministérielle internationale	Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement
	Réunion ministérielle internationale	Réunion post SAICM
	Réunion ministérielle européenne	Sommet de l'aviation
	Réunion ministérielle européenne	Journée RTE-T
	Réunion ministérielle européenne	Réunion des ministres chargés de la construction et du logement sur les enjeux et défis de la transition du secteur immobilier
	Réunion technique	Directeurs généraux de l'aviation civile
	Réunion technique	Directeurs généraux des affaires maritimes
	Réunion technique	Directeurs généraux des transports
	Réunion technique	Directeurs chargés du logement et de la construction
	Colloque	Le développement urbain durable
	Colloque	Les partenaires sociaux du secteurs maritimes
	Colloque	Les « ouvrages d'art » dans les transports
	Colloque	La conduite connectée
	Conférence	L'adaptation des systèmes de transports au changement climatique
	Colloque	La réduction des pollutions liées aux transports dans les villes
	Séminaire	L'utilisation de la recherche au soutien des politiques publiques des transports
	Conférence	Climat et énergie
	Voyages des conseillers	Conseillers « transports »
Voyages des conseillers	Conseillers « énergie »	
Voyages des conseillers	Conseillers « Euratom »	
<b>Une Europe plus durable</b>	Réunion informelle du Conseil « Environnement »	
	Réunion européenne ministérielle	Conférence de haut niveau sur l'économie circulaire
	Réunion européenne ministérielle	Conférence européenne sur la ville durable
	Réunion européenne ministérielle	La finance durable
	Réunion technique	Directeurs généraux de la recherche environnement

	Séminaire	Achats publics durable
<b>Une Europe plus protectrice</b>	Réunion informelle du Conseil - Formation réunissant les Ministres chargés de la mer	
	Réunion internationale ministérielle	30 <sup>ème</sup> anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
	Réunion internationale ministérielle	50 <sup>ème</sup> anniversaire du Programme des Nations unies pour l'environnement
	Réunion internationale ministérielle	Assemblée plénière de l'IPBES
	Réunion internationale ministérielle	COP CITES
	Réunion internationale technique	Organe subsidiaire de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
	Réunion internationale technique	Organe subsidiaire de la Convention des Nations unies sur le changement climatique
	Réunion internationale technique	Atelier changement climatique
	Réunion internationale technique	Organe subsidiaire de la Convention pour la diversité biologique
	Réunion internationale technique	Atelier biodiversité
	Réunion internationale technique	Groupe international d'experts de haut niveau sur les ressources (PNUE/GIER)
	Réunion européenne ministérielle	One Planet Summit (au niveau européen)
	Réunion européenne ministérielle	30 <sup>ème</sup> anniversaire du réseau européen « Natura 2000 »
	Réunion internationale technique	Directeurs internationaux de l'environnement (WPIEI global)
	Réunion européenne technique	Directeurs généraux de la nature
	Réunion européenne technique	Directeurs généraux de l'eau et marins
	Réunion européenne technique	Directeurs généraux de l'environnement
	Réunion européenne technique	Comité SEVESO
	Réunion européenne technique	Réseau européen des directeurs d'agences de protection de l'environnement
	Réunion européenne technique	Réseau des directeurs de la communication (écologie)
Réunion européenne technique	Forum sur la conformité et la gouvernance environnementale	
Réunion européenne technique	Réunion des experts en évaluation environnementale	
Conférence	Les produits chimiques	
Voyage des conseillers	Conseillers « Environnement »	
<b>Une Europe plus résiliente</b>	Réunion ministérielle européenne	Réunion des ministres chargés de la ville, notamment sur la nature et la biodiversité en ville (éventuel lancement de l'année européenne)
	Réunion informelle du Conseil	Conseil « Affaires générales » en formation cohésion

<b>Une Europe plus solidaire</b>	Réunion technique	Directeurs généraux en charge de la cohésion
	Réunion technique	Réunion conjointe des directeurs généraux en charge de la cohésion territoriale et des directeurs généraux en charge des questions urbaines
	Réunion technique	Réunion dos à dos du réseau des points de contact de la cohésion territoriale et du groupe d'experts du développement urbain
	Réunion technique	Réunions des task force « cohésion » et coopération territoriale et urbaines
	Voyages des conseillers	Conseillers du groupe « mesures structurelles »